



# Conseil municipal d'Eybens 21/12/2023





# Introduction







# Décisions du maire



Afin de permettre de **faire face aux dépenses engagées au début de l'exercice 2024**, la commune peut avoir à verser, avant le vote du budget primitif 2024, des avances de subventions et de participations aux associations et organismes suivants :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

<b><i>Associations / Organismes</i></b>	<b><i>Montant maximum</i></b>
<b>Centre Communal d'Action Social (CCAS)</b>	<b>400 000 €</b>
<b>Comité des Œuvres Sociales (COS)</b>	<b>20 000€</b>
<b>Centre Loisirs et Culture (CLC)</b>	<b>135 000€</b>
<b>Syndicat Fernand Faivre Eybens Poizat (SIFFEP)</b>	<b>25 000€</b>
<b>Associations diverses</b>	<b>50 000€</b>

**DEL20231221\_1  
FINANCES –  
RESSOURCES –  
Avances de  
subventions aux  
opérateurs et  
associations en  
attente du vote du  
Budget Primitif  
2024**

**DEL20231221\_2**  
**FINANCES –**  
**RESSOURCES –**  
**Ouverture de**  
**crédits en**  
**investissement**  
**pour 2024 en**  
**attente**  
**du vote du Budget**  
**Primitif 2024**

Ainsi, afin de pouvoir **faire face à des dépenses d’investissements** entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget primitif prévu en mars et d’assurer une continuité dans les travaux engagés en 2023,

le Conseil municipal propose d' autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts en 2023.

<b>Chapitre</b>	<b>Crédits ouverts 2023</b>	<b>Ouverture crédits 2024 (25%)</b>
<b>20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>660 510 €</b>	<b>165 127 €</b>
<b>204 : subventions d’équipement versées</b>	<b>346 354€</b>	<b>86 588€</b>
<b>21 : immobilisations corporelles</b>	<b>2 452 377 €</b>	<b>613 094 €</b>
<b>23 : immobilisations en cours</b>	<b>2 693 504 €</b>	<b>673 376 €</b>

DEL20231221\_3

FINANCES –

RESSOURCES –

Admission en non-  
valeur

**Le comptable public**, pour la commune d'Eybens le centre des finances publiques de Saint Martin d'Hères, **a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité**. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi.

Lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la Ville il demande à la commune de les annuler.

Cette délibération, prise chaque année, permet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance ne mette fin aux poursuites, ni ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de la responsable du centre des finances publiques de Saint Martin d'Hères et :  
D'accepter l'admission en non-valeur des créances pour **un montant de 341,61 €** .

## Prise en compte de la première étape des **avancements de grade** 2023-2024

DEL20231221\_4

FINANCES –  
RESSOURCES –

Tableau des  
emplois

Cadre d'emploi	Grade supprimé	Grade crée	Temps du poste	Nomb re de postes
<b>Adjoints administratifs</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	100%	4
<b>Adjoints d'animation</b>	Adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint d'animation principal 1 <sup>e</sup> classe	50%	1
<b>Adjoints techniques</b>	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	100%	2
	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	100%	8

### Evolution de poste

**secrétariat général:** suppression d'un poste de rédacteur , création dun poste d'adjoint admnsitratif.

**Petite enfance** modification d'un poste pour ouvrir possibilité de CDD 3 ans



DEL20231221\_5

FINANCES –  
RESSOURCES –

Délibération  
portant Création  
d'emplois non  
permanents  
pour le  
recrutement  
d'agents  
contractuels de  
droit public pour  
l'année 2024

Délibération annuelle de principe autorisant Monsieur le Maire à recruter :

Des **agents contractuels** pour **faire face temporairement à l'absence** d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel.

-Des **agents contractuels** pour faire face à un **accroissement temporaire d'activité**,

Services concernés	Besoin	Effectifs fin 2023
Education CRC Petite enfance Secrétariat général Médiathèque Communication	Accroissements temporaires d'activité- renfort de service	54
Action culturelle Ressources humaines Petite enfance Finances Garage CRC Entretien Accueil état civil	Remplacements	22



DEL20231221\_6

FINANCES –  
RESSOURCES –

Rectification d'erreur  
matérielle sur la  
délibération n°

DEL20231116\_3

Attribution du  
marché de Services  
d'assurances pour le  
groupement  
de commandes entre  
la commune  
d'Eybens, son CCAS  
et le SIFFEP, en date  
du 16 novembre 2023

Par délibération n° DEL20231116\_3 en date du 16 novembre 2023, le Conseil municipal de la commune d'Eybens a autorisé le Maire à signer les marchés de services d'assurances pour le groupement de commande entre la commune d'Eybens, son CCAS et le SIFFEP avec les sociétés désignées attributaires par la Commission d'appel d'offres.

Il est apparu qu'**une erreur matérielle a été commise dans le dispositif de la délibération précitée en ce que les montants indiqués l'ont été hors taxes (HT), alors qu'il s'agissait des montants toutes taxes comprises (TTC)**, conformément aux actes d'engagement des attributaires.

Ainsi, il convient de rectifier l'erreur matérielle précitée. Les autres dispositions de la délibération n° DEL20231116\_3 restent inchangées.

DEL20231221\_7

## EDUCATION, SPORT ET CULTURE –

### Convention de gestion en flux des logements sociaux : modalités de gestion des réservations communales au sein du bloc Collectivités Territoriales dans le cadre de la réforme des attributions des logements sociaux

La loi Elan généralise la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Sauf pour quelques réservataires très spécifiques, elle s'applique de manière obligatoire à toutes les réservations de logements sociaux, quel que soit le territoire et quel que soit le réservataire.

La gestion en stock porte sur des logements identifiés dans des programmes. Ce mode de gestion du contingent par le réservataire consiste à identifier des logements qui, lorsqu'ils sont libérés ou livrés, sont mis à la disposition du réservataire afin qu'il puisse proposer des candidats sur ces logements.

Objectifs :

- Apporter plus de souplesse pour la gestion du parc social,
- Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,
- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement.

**Il est proposé au Conseil municipal:**

- D'approuver le document-unique valant convention de réservation de la gestion en flux pour le bloc Collectivités Territoriales relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la gestion en flux et de l'organisation du bloc Collectivités Territoriales ;
- D'autoriser le Maire à signer ledit document-unique valant convention de réservation de la gestion en flux pour le bloc Collectivités Territoriales.

DEL20231221\_8

EDUCATION, SPORT  
ET CULTURE –

Convention de  
partenariat avec  
la MEE-MIFE Isère

Accompagnement  
numérique des  
usagers - Espace  
Public Numérique  
Mobile

Développement rapide du numérique qui touche les services publics

- Dématérialisation des documents à destination des usagers
- Le nombre en constante augmentation des demandes d'aide auprès de structures comme les maisons des habitants et la médiathèque
- Renforcement de la citoyenneté numérique

Mise en place d'un **dispositif d'accompagnement des usagers et des habitants sur les outils numériques est un levier essentiel pour garantir l'égalité des chances à nos concitoyens et favoriser l'inclusion sociale**

- Présence de la MEE-Mife sur notre territoire et son expertise dans le domaine de l'accompagnement au numérique par des ateliers de formation, grâce à son EPN mobile.

Permanences hebdomadaires dans 2 structures :

- Médiathèque : les jeudis de 16h à 18h
- MdH de l'Illade : les mardis de 15h à 17h
- 4 permanences thématiques par an, d'une durée de 2h
- Après 7 mois d'expérience, et des résultats probants, la ville et la MEE-Mife s'engagent à signer la convention pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction
- Montant de la subvention : 10 000 €





Logique d'innovation, d'amélioration et de simplification des démarches administratives par la dématérialisation de certaines demandes des usagers et via l'échange de données entre administrations

2019 : Eybens s'équipe d'un logiciel CIRIL et d'un portail famille unique pour le traitement de l'ensemble des dossiers des secteurs petite enfance et éducation (scolaire / périscolaire / restauration scolaire).

Plus récemment, Eybens s'est équipée du dispositif France Connect pour permettre aux familles une connexion sécurisée (impôts, AMELI, etc).

Aujourd'hui: **installation d'un outil permettant le rapatriement automatisé des données CAF et données fiscales. Ces outils permettent l'échange de données entre une collectivité territoriale et la direction générale des finances publiques - DGFIP (API impôt particulier pour le Revenu annuel déclaré de l'année civile de référence avant abattements fiscaux de la DGFIP) ou la Direction interministérielle du Numérique - DINUM (API Particulier pour le quotient familial CAF)**

Ce portail famille permet ainsi d'**automatiser l'instruction des demandes des familles et de disposer d'informations certifiées à la source pour le calcul des tarifs des activités périscolaires, restauration scolaire et petite enfance.**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à demander les différentes habilitations et signer les documents concernés

# Les Idées à listes

L'association porte des projets de sensibilisation et de formation au théâtre d'improvisation.

Prochain spectacle : "**Le commun des vivant.es**"

Thématique : **la fin de vie et la mort**

Les comédiens souhaitent présenter leur pièce sous forme de conférence-débat, les techniques de l'improvisation se prêtant bien à ce type de spectacle.

Budget prévisionnel : 959 €

Subvention demandée : 400 € , soit 41 % de leur budget

Lieu du spectacle : L'autre rive, courant 2024

DEL20231221\_10

EDUCATION, SPORT  
ET CULTURE –

Subvention à  
projet – Les idées  
à listes

**DEL20231221\_11**  
**EDUCATION, SPORT**  
**ET CULTURE –**

**Intervention du**  
**Handball Club**  
**Echirolles Eybens**  
**(HBC2E) en**  
**direction des**  
**classes**  
**élémentaires**  
**d’Eybens du 6/11**  
**au 22/12/2023 et**  
**sur un cycle de**  
**Sport Passion du**  
**6/11 au**  
**20/12/2023**

Durant la période du 6/11 au 22/12/2023, un éducateur du club HBC2E est intervenu en appui pédagogique sur les classes et créneaux suivants, soit un total de 42h (4 classes x 1,5 x 7 semaines) pour les 4 classes suivantes :  
CE2 et CM2 des Ruires , CM1 et CM2 du Val.

Le tarif horaire convenu pour ces interventions est de 30€ soit un total de 1 260 € pour les 42h

Durant le cycle Sport Passion du 6/11 au 20/12/2023, un éducateur du HBC2E est intervenu dans l’encadrement d’un stage de 7 séances le mercredi de 10h15 à 12h15 pour 12 enfants de 6 à 11 ans.

Le tarif horaire convenu pour l'encadrement est de 30€. Il a été réalisé 14h d’encadrement (7 séances de 2h) ; ce qui correspond à une subvention de 14h x 30 € soit 420 €.

Il est proposé au Conseil municipal :  
- d'attribuer une subvention d’un montant de 1 680 € Handball Club Echirolles Eybens.



**DEL 20231221\_12**  
**EDUCATION, SPORT**  
**ET CULTURE –**  
**Intervention du**  
**Basket-Ball Club**  
**Eybens Poisat**  
**(BBCEP) en**  
**direction des**  
**classes**  
**élémentaires**  
**d’Eybens du 6/11**  
**au 22/12/2023 et**  
**sur un stage**  
**de Sport Passion**  
**du 30/10 au**  
**3/11/2023**

Durant la période du 6/11 au 22/12/2023, un éducateur du club BBCEP est intervenu en appui pédagogique sur les classes et créneaux suivants soit un total de 42h (4 classes x 1,5 x 7 semaines) pour les 4 classes suivantes : CM1/CM2 de Bel Air, CE2/CM1 de Bel Air, CM2 du Val, CE2 du Val.

Le tarif horaire convenu pour ces interventions est de 30€ soit un total de 1 260 € pour les 42h.

Durant les vacances d’Automne, un éducateur du BBCEP est intervenu dans l’encadrement d’un stage de Sport Passion de 4 séances du lundi 30/10 au vendredi 3/11/2023 de 13h45 à 16h15 (sauf le 1er/11) pour 12 enfants de 6 à 11 ans.

Le tarif horaire convenu pour l'encadrement est de 30€. Il a été réalisé 10h d’encadrement (4 séances de 2,5h) ; ce qui correspond à une subvention de 10h x 30 € soit 300 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention d’un montant de 1560 € au Basket-Ball Club Eybens Poisat

**DEL20231221\_13**

**EDUCATION, SPORT  
ET CULTURE –**

**Intervention de  
l'Amicale Laique  
Echirolles Eybens**

**Tennis de table  
(ALEETT) en  
direction des  
classes  
élémentaires  
d'Eybens du 6/11  
au 21/12/2023**

Durant la période du 6/11 au 22/12/2023, un éducateur du club ALEETT est intervenu en appui pédagogique sur les classes et créneaux suivants soit un total de 42h (4 classes x 1,5 x 7 semaines) pour les 4 classes suivantes : CP/CE1 du Val, CP/CE1 du Bourg, CP de Bel Air, CE1/CE2 de Bel Air.

Le tarif horaire convenu pour ces interventions est de 30€ soit un total de 1 260 € pour les 42h.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1260 € à l'Amicale Laique Echirolles Eybens Tennis de table.

DEL20231221\_14

ECONOMIE –

Suspension du repos  
dominical -

Détermination du  
nombre et fixation  
des dates

d'autorisation pour  
l'année 2024 – Secteur  
Automobile et  
Commercial

La loi Macron du 6 août 2015, le nombre de dimanches où le repos peut être dérogé est porté à 12 par année.

Dans un souci de cohérence territoriale, chaque année, une réflexion préalable est menée en concertation avec Grenoble-Alpes Métropole, les représentants des chambres consulaires, les communes, un représentant de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, la DIRRECT et les représentants des organisations syndicales des salariés.

Une délibération métropolitaine stipule que la métropole ne veut pas aller au-delà de 5 dimanches.

DEL20231221\_14

ECONOMIE –

**Suspension du repos  
dominical -  
Détermination du  
nombre et fixation  
des dates  
d'autorisation pour  
l'année 2024 – Secteur  
Automobile et  
Commercial**

Il est proposé au conseil municipal, d'émettre un avis favorable pour suspendre le repos dominical sur la ville d'Eybens pour les commerces qui en ont fait la demande:

Concessions automobiles:

- dimanche 14 janvier 2024
- dimanche 17 mars 2024
- dimanche 16 juin 2024
- dimanche 15 septembre 2024
- dimanche 13 octobre 2024

Piccard

- dimanche 8 décembre 2024
- dimanche 15 décembre 2024
- dimanche 22 décembre 2024
- dimanche 29 décembre 2024

DEL20231221\_15

AMENAGEMENT URBAIN  
ET  
INTERCOMMUNALITE  
-

Avenant n° 2 au marché  
MP23\_09

Construction et  
aménagement d'un  
parc matériaux pour  
les besoins de la  
commune

d'Eybens - Lot n° 1 : VRD  
- Génie civil

La commune d'Eybens a engagé une opération de travaux pour assurer la construction d'un parc matériaux, rue Frédéric Chopin, ainsi que la réalisation des réseaux afférents.

Le lot VRD Génie civil a été attribué au groupement Cupani – Biasini pour un montant de 180 186 HT.

Ce lot 1 a fait objet d'un premier avenant (augmentation de 4, 917 %)

En fin de chantier, il a été constaté que l'aire de lavage, construite par le titulaire du marché conformément au CCTP, présentait des spécificités ne correspondant pas à tous les besoins capacitaires et notamment à celui de décantation primaire des boues et sables de la balayeuse. Les modifications projetées sont nécessaires pour la bonne réalisation de l'opération et pour répondre aux besoins des services utilisateurs. Ces travaux nécessitent un délai d'exécution supplémentaire de 4 semaines.

DEL20231221\_15

AMENAGEMENT  
URBAIN ET  
INTERCOMMUNA  
LITE -

Avenant n° 2 au  
marché MP23\_09

Construction et  
aménagement  
d'un parc  
matériaux pour  
les besoins de la  
commune

d'Eybens - Lot n° 1 :  
VRD - Génie civ

Ainsi, il est nécessaire de confier au titulaire, via un avenant, le soin d'adapter la géométrie de l'aire de lavage ainsi que le dimensionnement du bac de décantation primaire pour un montant de 11 095 euros HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 6, 158 %. Cet avenant portera le montant du marché à 200 141 euros HT.

Le pourcentage d'augmentation cumulé des deux avenants est de 11, 075 %.

Le rapport de présentation de l'avenant n°2 a été soumis à la Commission d'appel d'offres le 30 novembre 2023.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser M. le Maire, à le signer.



# Question ou interpellation





**Merci de votre  
participation**





**Prochain Conseil  
municipal le 15  
février 2024**



**Bonnes fêtes de  
fin d'année !**

**eybens.fr**

